

Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle

-

CNCPI

La CNCPI :

- Personne morale créée en 1990 (loi n° 90-1052 du 26 novembre 1990)
- Succède à la Compagnie Nationale des Conseils en Brevets
- Placée aux côtés de l'INPI
(Institut National de la Propriété Industrielle)

- **Unique organisme** professionnel représentant la totalité des 1089* Conseils en Propriété Industrielle (CPI) français: chaque CPI est obligatoirement membre de la CNCPI
- **Interface** privilégiée entre les CPI et les publics extérieurs
- **Force de proposition** sur l'ensemble des sujets de propriété industrielle
- Garantie de **compétence, d'indépendance** et de **moralité**

* Mise à jour janvier 2022

Missions de la CNCPI

Représenter

La profession de Conseil en
Propriété Industrielle (CPI)

S'assurer

du respect des règles de
déontologie professionnelle

Défendre

les intérêts de la profession
de CPI

Développer & promouvoir

la profession de CPI et la PI
en général

Le Bureau

9 membres élus tous les 2 ans
Dernier renouvellement en décembre 2020

- 1 Président
- 3 Vice-Présidents
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier
- 3 Membres

Le Président du Bureau

- Représente la CNCPI dans tous les domaines
- Préside les Assemblées Générales et fixe leur ordre du jour
- Peut agir comme médiateur lors de conflits

Membres du Bureau 2021-2022

Jean-Christophe ROLLAND
Président CNCPI



François DELUMEAU
Vice-président



Bertrand GEOFFRAY
Vice-président



Aurore SIMON-DRUON
Vice-présidente



Nathalie PACAUD
Trésorière



Patrick MAROLLÉ
Secrétaire



Marc BETHENOD
Membre



Christophe LÉVEILLÉ
Membre



Annick PAIRAULT
Membre

Conseil Consultatif

Composition

- Anciens Présidents, membres de droit
- 20 membres élus

Attributions

- Donne son avis sur les sujets que lui soumet le Bureau
- Se réunit au moins 2 fois par an

Assemblée Générale

- Convoquée au moins 1 fois par an
- Présidée par le Président de la CNCPI
- Ne décide que si le quorum est atteint

Se prononce sur les sujets à l'ordre du jour

Approuve les comptes
Vote le Budget

Détermine la cotisation annuelle

13 Commissions

- Actions en Régions
- Avenir de la profession & Numérique
- Brevets
- BU et JUB
- Communication
- Contrats
- Déontologie et bonnes pratiques
- Dessins & modèles, Droit d'auteur
- Fiscalité & Evaluation de la PI
- Formation et accès à la profession
- Marques et indications géographiques
- Relations avec les Offices de PI
- Relations Internationales

Relations avec les associations du secteur

- **ANIPA** - Association of National Institutes of IP Attorneys
- **FICPI** – Fédération Internationale des Conseils en Propriété Industrielle
- **EPI** - European Patent Institute
- **AIPPI** – Association Internationale pour la Protection de la PI
- **LES** – Licensing Executives Society
- **APRAM** – Association Praticiens du Droit des Marques et des Modèles
- **APEB** - Association des Praticiens Européens des Brevets
- **ECTA** - European Communities Trade Mark Association
- **ACPI** – Association des Conseils en Propriété Industrielle
- **ASPI** – Association Française des Spécialistes en Propriété Industrielle
- **UNION** - European Practitioners in Intellectual Property
-

Conseil en Propriété Industrielle, un professionnel hautement qualifié

- Diplôme national de 2ème cycle juridique, scientifique ou technique
 - Diplôme scientifique ou technique → *Mention Brevet*
 - Diplôme juridique → *Mention Marques et Modèles*
- CEIPI* Diplôme spécialisé en PI
- Pratique professionnelle de 3 années au moins
- Examen de qualification

* CEIPI : Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle

- **1089** Conseils en Propriété Industrielle *
- **462** cabinets * :
 - *286 cabinets principaux +*
 - *176 établissements secondaires*
- La profession emploie environ 7000 personnes, y compris les sous-traitants
- La plupart des brevets déposés en France le sont par les CPI

* *Mise à jour janvier 2022*

Domaines et prestations

- Brevets
- Marques/modèles
- Droit d'auteur
- Noms de domaines
- Audit
- Stratégie
- Recherches d'antériorités
- Dépôts
- Contrats
- Pré-contentieux
(*saisie-contrefaçon*)
- Contentieux
- Arbitrages
- Evaluations

Conseil en Propriété Industrielle,

- un titre réglementé
- Une profession réglementée pour son accès, son exercice

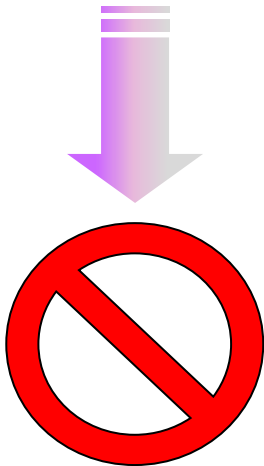
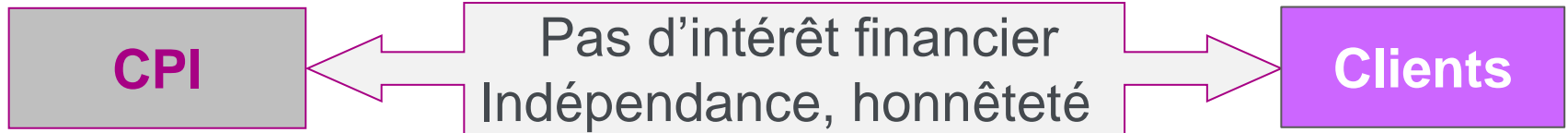
- **Une clientèle française tournée vers l'international**
- **Une clientèle internationale tournée vers l'Europe, dont la France**

Gardiens d'informations très sensibles pour leurs clients, les CPI respectent des **règles de déontologie strictes**

- **Responsabilité** vis-à-vis de leurs clients
- Respect du **secret professionnel**
- Interdiction des **conflits d'intérêt**
- **Chambre de discipline**

Le secret professionnel s'impose au Conseil de façon absolue

- Déroger à cette obligation de confidentialité peut entraîner :
 - des sanctions professionnelles
 - des sanctions pénales



- Aucune activité commerciale
- Aucune fonction dans des sociétés autres que des cabinets de PI
- Aucune autre activité professionnelle mis à part quelques exceptions : professeur, médiateur, expert judiciaire ...

Les CPI s'interdisent les **conflits d'intérêt**

- Les CPI s'abstiennent de conseiller, aider ou représenter des clients ayant des intérêts opposés
- Les CPI s'abstiennent d'accepter un nouveau client si l'obligation de confidentialité vis à vis d'un premier client risque de ne pas être respectée

Publicité

Autorisé

- Articles & publications sur la PI
- Plaquettes de présentation
- Insertion d'annonces dans certains limites

Interdit

- Porte à porte
- Prospection de clientèle
- Liste des références Clients
- Publicité comparative

Relations commerciales avec les clients

- Honoraires fixés en accord avec le client
- Le montant des honoraires varie selon la difficulté, l'urgence, le temps passé, les intérêts financiers en jeu, la réputation du CPI, ...
- Des honoraires de résultat peuvent être facturés en plus des honoraires de base
- Les honoraires et les débours sont clairement identifiés sur les factures

Autres activités ou obligations des CPI

- Assurer ses consultations gratuites
- Participer à la formation des professionnels de la PI ou des futurs CPI
- Promouvoir la Propriété Industrielle et la profession de CPI